

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5935**

objet :	<b>Quartier Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la programmation 2008</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2007-4406 en date du 15 octobre 2007, le conseil de Communauté a approuvé la convention-cadre 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le quartier de Parilly à Bron. Cette convention, signée par l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie :

- . poursuivre la valorisation de l'image du quartier et développer son attractivité au quotidien, pour les habitants actuels et futurs,
- . améliorer le traitement de la mécanique sauvage, des épaves et des encombrants,
- . accompagner le renouvellement urbain, en amont, en aval et pendant toute la phase opératoire,
- . renforcer et optimiser les modes de gestion existants,
- . territorialiser les actions à conduire,
- . rendre compte et évaluer ;

- favoriser la participation des habitants, facteur de lien social :

- . conduire des actions de formation de sensibilisation et de responsabilisation des habitants et des usagers,
- . positionner la maison du projet comme un outil d'explication permanente du projet urbain,
- . soutenir les agents de proximité ;

- améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

Concernant l'année 2008, la programmation de GSUP pour le quartier Parilly s'inscrit dans les orientations de la convention-cadre mentionnée ci-dessus.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2008 est estimé à 688 033 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 26 800 € nets de taxes. Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2008, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier Parilly à Bron pour l'année 2008 tel que présenté en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 26 800 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 370 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,